

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Equity DBI-RDT, un compartiment de la SICAV de droit belge CRELAN FUND

Part : R (Distribution) BE6298866748

Ceci est une SICAV autogérée.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du compartiment est essentiellement de viser une croissance maximale des actifs, principalement en investissant dans des actions du monde entier en veillant à ce que les actionnaires soumis à l'impôt sur les sociétés bénéficient de dividendes attrayants qui soient déductibles des revenus définitivement taxés. L'objectif du compartiment est de verser chaque année aux actions de distribution au moins 90 % des revenus perçus par le compartiment, après déduction des frais et commissions, conformément à l'article 203 du C.I.R. 92 et toute autre disposition ultérieure le concernant.

Afin d'atteindre cet objectif, le compartiment investit principalement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel, tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, États-Unis et Japon) que dans des sociétés actives sur les marchés émergents. Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80 % sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, en particulier : l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, les matières premières, les TIC (technologies de l'information et des communications) et les activités qui répondent à la croissance, au vieillissement et à l'urbanisation de la population mondiale.

Le compartiment peut également investir, dans une moindre mesure, dans des instruments monétaires, des parts d'organismes de placement collectif, des instruments dérivés, des dépôts et des liquidités.

Le compartiment n'investira pas dans des actions de sociétés qui, sur la base des directives d'investissement éthiques du Fonds de pension du gouvernement norvégien, sont exclues de l'univers de l'investissement.

Ce compartiment s'adresse à un investisseur ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans.

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

Le compartiment peut également investir dans des instruments dérivés financiers tels que des options, des futures, des swaps,... Les dérivés financiers utilisés sont basés sur des actions ou des indices d'actions ou sur des titres comparables à des actions, sur des obligations ou des indices d'obligations ou sur des liquidités en diverses devises. Cette liste n'est pas exhaustive. Ces opérations peuvent s'effectuer aussi bien à titre de couverture que dans le cadre des réalisations des objectifs d'investissement du compartiment. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque du compartiment.

Chaque jour, l'investisseur peut présenter une demande de remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvrable bancaire avant 11:30 (J) et exécutées 3 jours plus tard (J+3) au cours (J).

Ceci est un compartiment à actions de distribution.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, À risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfices peuvent influencer son investissement.

La catégorie de risque 5 correspond à un potentiel élevé de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment n'offre pas de protection du capital.

Risques qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur, mais qui peuvent entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment :

Risque de change : (risque que la valeur d'un investissement soit influencée par les fluctuations des taux de change) : Le risque de change est élevé. Étant donné que le compartiment investit en actions sur des marchés mondiaux, la valeur nette d'inventaire peut être influencée par les fluctuations des taux de change des portefeuilles de titres libellés en devises autres que la devise du compartiment.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du compartiment.

Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum qui pourrait être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que les revenus de votre investissement ne soient payés.	
Frais prélevés du Fonds dans le courant d'une année.	
Frais courants	2,45 %
Frais prélevés du Fonds dans certaines conditions spécifiques.	
Commission de performance	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie constituent le pourcentage maximum qui pourrait être déduit et reviennent au distributeur. Dans certains cas, il est possible que vous deviez payer moins. Votre conseiller ou votre distributeur peut vous communiquer le montant effectif des frais.

Le chiffre des frais courants est basé sur les dépenses de l'année précédente, clôturée le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'année en année et il ne comprend ni la commission de performance, ni les frais de transaction (sauf les frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente des parts d'un autre organisme de placement collectif).

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous référer à la section « Commissions & Frais » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur le site Internet www.crelan.be.

Performances passées

Le graphique représente les performances passées.

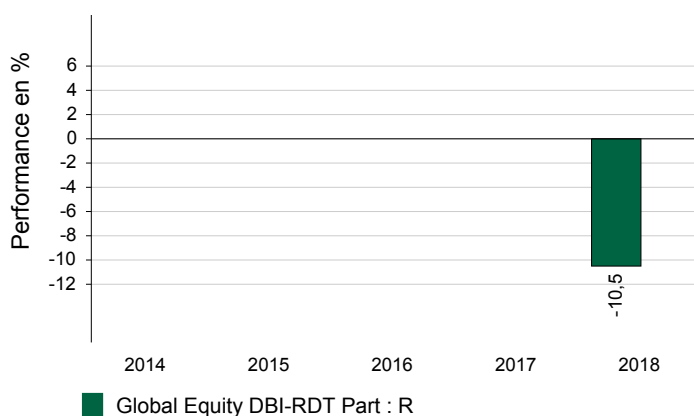
Les rendements du passé ne constituent pas de garantie pour le futur.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Date de création du compartiment : 18 décembre 2017

Date de création de la part : 18 décembre 2017

Le résultat a été calculé en euros.



Informations pratiques

Dépositaire de ce compartiment : CACEIS Bank, Belgium Branch

Le prospectus du compartiment ainsi que les derniers comptes annuels et rapports périodiques sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès du distributeur Crelan S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou sur le site Internet www.crelan.be. Les documents sont disponibles en français et en néerlandais.

Vous pouvez consulter la VNI la plus récente via le site www.crelan.be.

De plus amples informations sur la politique de rémunération mise à jour de CRELAN FUND sont disponibles sur le site Internet suivant : <https://www.crelan.be/fr/particuliers/article/crelan-fund-politique-de-remuneration>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération mise à jour est disponible gratuitement pour les investisseurs de la SICAV sur simple demande adressée au siège social de la SICAV.

CRELAN FUND est une SICAV de droit belge qui remplit les conditions de la Directive 2009/65/CE.

Service financier : CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut influencer votre situation fiscale. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer à l'avenir. Vous pouvez obtenir de plus amples informations à ce sujet auprès de votre conseiller.

Vous avez le droit d'échanger votre investissement dans des parts dans un compartiment contre des parts dans un autre compartiment. Vous pouvez obtenir de plus amples informations via les agences de Crelan S.A.

La responsabilité de CRELAN FUND ne peut être engagée que sur la base d'une déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment.

Une licence a été accordée à ce Fonds en Belgique et il est sous la surveillance de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les présentes informations clés aux investisseurs sont correctes à la date du 19 février 2019.